

# INGÉNIEUR DE PRODUCTION MÉCANIQUE

H2502

Au cœur de la production métallurgique, il/elle définit les process et mène à bien les opérations de fabrication d'un produit donné, en optimisant ses qualités (composition, résistance...).

## Activités

- Déterminer la structure et les matériaux adaptés pour répondre aux exigences des produits (ou sous-ensembles) à fabriquer
- Elaborer les procédures de fabrication (par déformation, par enlèvement...)
- Définir les procédés de tests et de contrôle mécanique
- Effectuer les calculs, réaliser les simulations numériques (contrainte, chaleur...)
- Participer à la conception dimensionnelle
- Orienter ou organiser la fabrication des produits
- Manager des équipes projets

## Compétences

- Parfaite connaissance des matériaux
- Capacités managériales
- Veille technologique (échange avec les chercheurs dans le domaine des matériaux)
- Efficacité à communiquer avec son environnement de travail direct, les clients ou les fournisseurs
- Maîtrise technique de l'anglais

## Accès au métier

Ce métier est accessible par un diplôme d'ingénieur.

## URL de la fiche métier

<http://www.les-industries-technologiques.fr/fiche-metier/ingenieur-de-production-mecanique/>

## Domaines d'activités

Fabrication - Assemblage

## Perspectives d'évolution

Directeur bureau d'études  
Directeur de production  
Directeur R&D  
Directeur technique  
Ingénieur gestion des risques industriels  
Ingénieur HSE  
Responsable assurance qualité  
Responsable gestion de la production  
Responsable entreprise industrielle

## Métiers avoisinants

Ingénieur aéronautique  
Ingénieur calcul  
Ingénieur construction navale  
Ingénieur de production  
Ingénieur génie industriel  
Ingénieur matériaux  
Ingénieur méthodes  
Ingénieur R&D

## Secteurs d'activités

- Automobile
- Aéronautique et spatial
- Naval
- Ferroviaire
- Mécanique
- Métallurgie
- Electrique, Electronique, Numérique, Informatique
- Equipements énergétiques

## Environnement de travail

- Travail en équipe, en lien avec les autres services de l'entreprise
- Port d'équipements de protection individuelle requis

- En atelier et/ou sur chantier